

# Démarche d'information et de contrôle du débroussaillage obligatoire sur le territoire du Grand Site Sainte Victoire : une opération originale basée sur l'implication des acteurs locaux

En 2004, le Grand Site Sainte Victoire a mis en place une démarche pour la réalisation d'une campagne d'information et de contrôle du débroussaillage par des "médiateurs" locaux bénévoles.

## I. Méthode :

Contrairement à la plupart des structures intercommunales, le Grand Site Sainte Victoire n'a pas mis en oeuvre une campagne "classique" de débroussaillage basée sur une information des particuliers par porte-à-porte effectuée par ses salariés, mais a recruté une personne chargée de travailler avec les acteurs locaux (comités communaux feux de forêt, personnes identifiées comme relais d'opinion, etc.) afin que ce soit eux qui aillent sensibiliser la population.

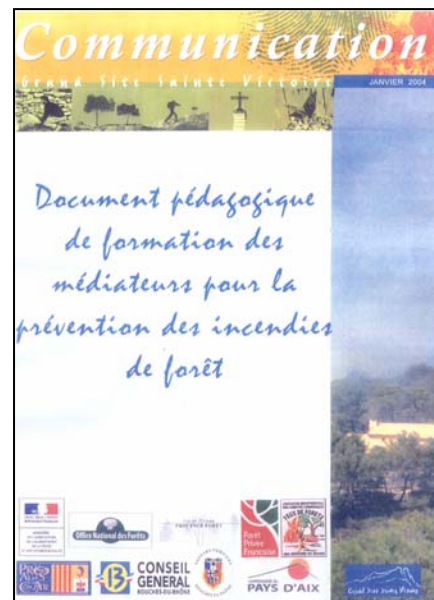
Une démarche d'information et contrôle pour chaque propriété a ainsi été mise en place et effectuée par des bénévoles locaux, appelés médiateurs, formés préalablement durant une journée par le chargé de mission "débroussaillage" du Grand Site Sainte Victoire.

Un classeur "communication" destiné aux médiateurs a été élaboré par un comité technique de pilotage (voir document joint). Distribué lors de la formation, il leur apporte les informations nécessaires à leur travail de porte-à-porte. Des plaquettes à distribuer aux particuliers ont également été élaborées, ainsi qu'une fiche de contrôle du débroussaillage.

105 médiateurs et 11 gardes nature du Grand Site Sainte Victoire ont été formés en 2004.

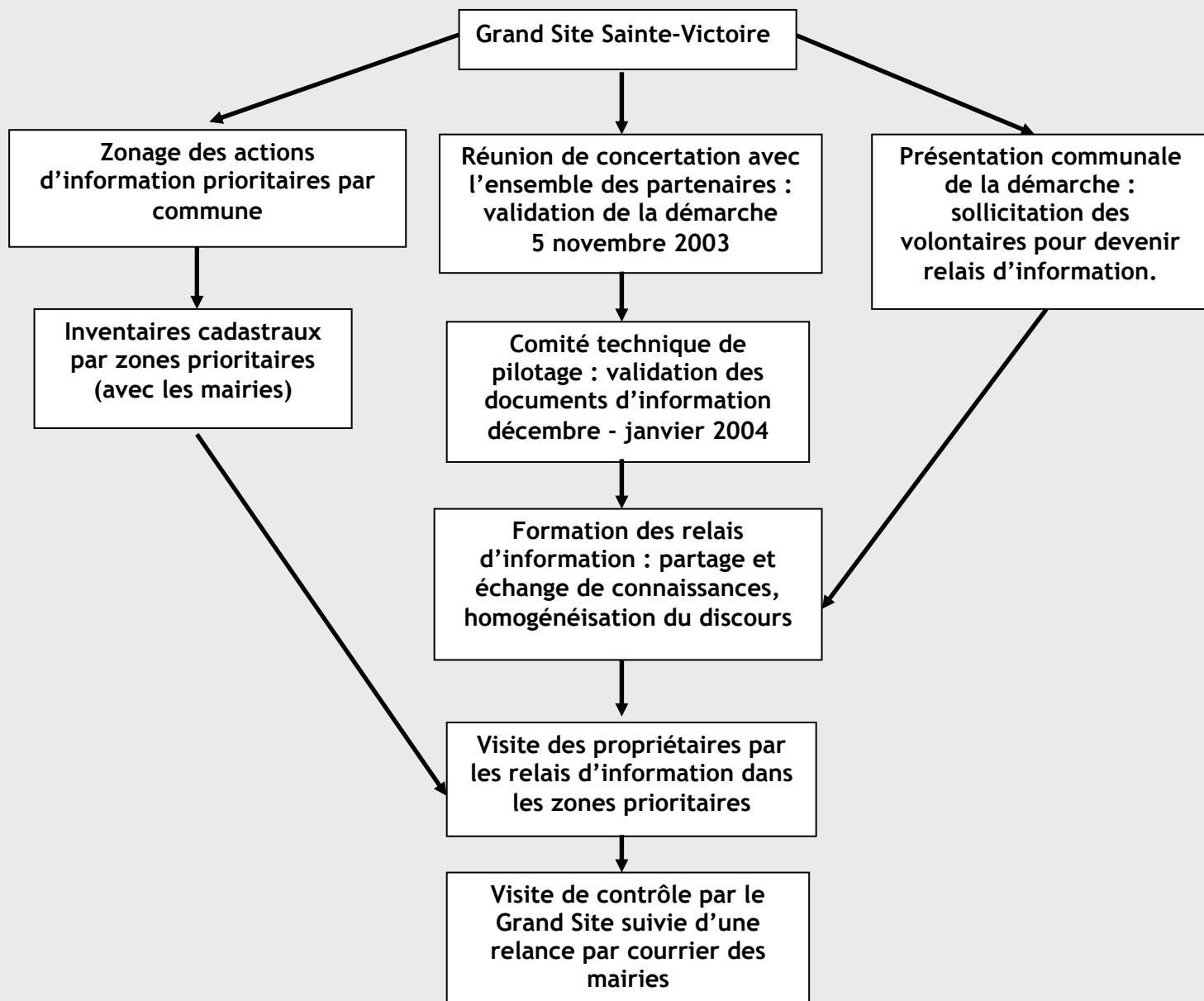
6 communes se sont portées volontaires en 2004 pour mettre en oeuvre et tester cette méthode, suivies par 4 autres communes en 2006. Une formation de 23 médiateurs supplémentaires a donc été organisée en 2006.

Préalablement à l'action des médiateurs, une hiérarchisation des zones à traiter a été effectuée sur la base de cartes extraites du PIDAF et en fonction des travaux de protection incendie déjà réalisés dans le cadre du PIDAF. Les visites des propriétaires par les relais d'information ont eu lieu dans les zones prioritaires. Après ces visites d'information, des visites de contrôle ont été réalisées par les gardes-nature du Grand Site Sainte Victoire, elles-mêmes suivies d'une relance des propriétaires par courrier des mairies (voir schéma présentant la démarche mise en oeuvre).



Information et contrôle du débroussaillage obligatoire sur le territoire du Grand Site Sainte Victoire  
Document mis en page en 2008 par l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne à partir d'informations  
fournies par le Grand Site Sainte Victoire.

**DEMARCHE MISE EN ŒUVRE :**



Le Grand Site Sainte Victoire a mis en œuvre, en parallèle, des mesures d'accompagnement pour optimiser l'opération :

- aide à la réalisation des travaux relevant des obligations légales de débroussaillage des communes : aide à la localisation des travaux, montage des dossiers techniques et de financement (fonds de concours CPA) et accompagnement technique des services dans la réalisation des travaux ;

**Information et contrôle du débroussaillage obligatoire sur le territoire du Grand Site Sainte Victoire**  
*Document mis en page en 2008 par l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne à partir d'informations fournies par le Grand Site Sainte Victoire.*

- communication via de nombreux vecteurs d'information : actualisation des sites Internet, articles dans les bulletins d'information municipaux (plus de 30), 21 articles dans le quotidien local La Provence, 1 émission radio et 11 articles dans des revues scientifiques ou institutionnelles.
- tenue de 4 permanences d'information sur les marchés ou en mairie ;
- organisation de 18 réunions publiques :

Communes	Nombre de réunions publiques	Nombre de personnes présentes
Aix-en-Provence	3	98
Jouques	3	107
Meyrargues	2	65
Puylobier	1	50
Peyrolles en Provence	1	45
Saint-Marc Jaumegarde	2	72
Le Tholonet	4	53
Vauvenargues	1	29
Venelles	1	47
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>566</b>

- information des équipes opérationnelles de la société d'autoroutes Escota ;
- organisation de systèmes locaux d'échange de bois afin de diminuer le risque d'incendie après travaux en débarrassant le bois coupé tout en permettant aux personnes à faibles revenus de trouver du bois. Ce système permet de favoriser l'utilisation du pin en bois de chauffage. Le Grand Site Sainte Victoire a pour cela rédigé une convention d'échange gratuit de bois afin d'officialiser la démarche. Certaines communes (Aix-en-Provence, Saint-Marc Jaumegarde, Vauvenargues, Le Tholonet) ont ensuite mis en relation des propriétaires. Ainsi, par exemple, à Aix en Provence, 12 propriétaires ont fait bénéficier de leur bois coupé à 8 personnes ;
- actions visant la pérennisation du dispositif : ajout d'un Nota Bene sur les permis de construire : « *Le terrain étant situé en zone boisée ou en limite de zone boisée, le projet doit être réalisé dans le respect des règles du Code Forestier (Article L322-3) précisé par l'Arrêté Préfectoral d'Application.* » ; réalisation d'un dossier informatif annexé au dossier du permis de construire (voir document joint) et d'un dossier informatif du nouvel arrivant (voir document joint) destiné à être diffusé par les mairies et par les agences immobilières ;
- autres actions d'animation territoriale (à l'occasion des rencontres avec les propriétaires) : pérennisation d'une zone agricole (160 oliviers confiés à un agriculteur en périphérie d'habitat par une personne âgée ne pouvant plus en assumer l'entretien) et montage d'opérations groupées de débroussaillage (chemin de la Providence à Aix-en-Provence).

## II. Résultats :

Entre 2004 et 2006, 724 visites individuelles effectuées par les médiateurs et 459 contre-visites par le Grand Site (suivies de courriers de relance des mairies) ont été effectuées ; ainsi que 200 visites d'assistance technique ou de médiation des conflits de voisinage.

Au final, 80 % des propriétés sont dans un état "acceptable" (malgré un débroussaillage pas toujours conforme à la loi) après ces visites.

### Evaluation de la pertinence de la méthode utilisée (en cours) :

Avantages	Inconvénients
Méthode participative / appropriation locale démarche partenariale	Investissement personnel des bénévoles (soit week-end)
Méthode permettant une action à grande échelle	Problème du maintien de l'activité bénévole dans le temps
Résultats incontestables et de grande ampleur	Rentabilité moyenne
Méthode peu coûteuse	
Méthode adaptée aux intercommunalités ou grands massifs regroupant plusieurs communes	Nécessité d'une personne portant le projet dans les temps afin de "motiver" régulièrement les médiateurs (tendance à "l'essoufflement")

### Evaluation financière (en cours) :

Nature de l'opération	Coût de l'opération à l'hectare	Effets économiques produits
Sensibilisation par visite des habitants en zones à risque	100 euros / ha (édition de documents, destination des médiateurs et de bénévoles, coût en personnel de l'animation, etc.)	Équivalent travaux réalisés : 430 000 euros